

REPUBLIC FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DÉLIBÉRATION N° 2025-34(GFCP)

Date de convocation	1 ^{er} décembre 2025
Nombre d'élus en exercice	22
Présents	13
Absents	9
Votants	13
Réception en Préfecture le	
Délibération certifiée exécutoire le	

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBERO, Pierre POURCIN (suppléant de madame COTTRET), Benoît GAUVAN, René VILLARD (suppléant de monsieur GAY), Marcel GOSSA, Patrick VIVOS (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Maurice JAYET, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Jean-Yves ROUX, Bernard CODOUL (suppléant de monsieur SPAGNOU).

Objet : **Rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 (ROB 2026)**

Le président expose :

Préambule :

La législation sur les orientations budgétaires (OB) s'inscrit dans une volonté de transparence et de rationalisation de la gestion des finances locales. La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue préciser le cadre de réalisation des orientations budgétaires en modifiant plusieurs articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Les principaux changements intervenus à cette occasion sont les suivants :

- Le rapport servant de base aux OB doit désormais inclure des informations plus détaillées et structurées
- Outre les orientations financières, il doit aussi aborder un volet ressources humaines, mais uniquement pour les collectivités dépassant un seuil démographique

I. Nouveau volet : les ressources humaines (RH) :

- Ce volet est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, les SDIS, les conseils départementaux et régionaux.
- Il inclut des données sur :
 - La structure des effectifs,
 - Les évolutions prévues en matière de recrutement,
 - Les coûts associés à la gestion des ressources humaines (masse salariale, formation, etc.)
- L'objectif est de donner une vision plus complète des engagements budgétaires liés au personnel, souvent le poste de dépense le plus important des collectivités.

2. Renforcement du rôle stratégique du rapport sur les orientations budgétaires :

- En intégrant des dimensions financières et RH, le DOB devient un outil plus transversal et stratégique. Il ne se limite plus à la gestion comptable, mais reflète les choix politiques et opérationnels de la collectivité.

Portée des modifications

La réforme opérée par la Loi NOTRe vise à :

- **Accroître la rigueur budgétaire** : Les collectivités doivent justifier plus clairement leurs choix de dépenses et d'investissements.
- **Encourager la transparence** : En intégrant un volet RH, la gestion des effectifs devient un sujet de discussion publique et démocratique.
- **Favoriser une meilleure planification** : Les collectivités sont incitées à réfléchir plus globalement à leur stratégie, intégrant leurs moyens humains et financiers.

Ces obligations renforcent la démocratie locale en engageant un dialogue constructif sur les priorités et en améliorant la lisibilité des choix pour les citoyens et élus locaux.

Éléments de contexte

2.1. Environnement international et contexte géopolitique

Croissance économique mondiale

Selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI) d'octobre 2025, la croissance mondiale pour 2026 est estimée à 3,1 %, en léger recul par rapport aux 3,2 % attendus pour 2025. Cette croissance reste inférieure à la moyenne historique de 3,7 % observée entre 2000 et 2019.

Les perspectives économiques mondiales sont marquées par une forte incertitude, principalement liée aux tensions commerciales et aux politiques protectionnistes. La croissance attendue autour de 1,5 % dans les pays avancés contraste avec une progression d'un peu plus de 4 % dans les pays émergents et en développement.

2.2. Environnement européen

Croissance en zone euro

L'activité économique dans la zone euro fait face à des vents contraires significatifs en 2026. Les projections anticipent une croissance modeste, comprise entre 1,1 % et 1,2 % en 2026, après environ 0,9 % en 2025. Cette performance décevante s'explique par plusieurs facteurs :

- **Ralentissement des exportations** : Les tensions commerciales internationales et les droits de douane américains pèsent sur la demande extérieure. La demande étrangère adressée à la zone euro ne devrait progresser que de 1,7 % en 2026, contre 3,5 % en 2024.
- **Faiblesse de l'investissement** : L'incertitude économique et politique, tant au niveau européen qu'international, freine les décisions d'investissement des entreprises.
- **Disparités entre États membres** : L'Allemagne fait face à des difficultés structurelles et une stagnation économique, tandis que des pays comme l'Espagne et l'Irlande affichent des performances plus robustes.

La consommation des ménages reste modérée, bien qu'elle soit soutenue par la hausse des salaires réels et l'amélioration progressive du marché du travail. Le taux de chômage dans la zone euro devrait se stabiliser autour de 6,4 % en 2026.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

2.3. Contexte national (France)

Évolution du PIB français

La croissance économique française en 2025 s'établit à un niveau modeste, entre 0,7 % et 0,9 % selon les différents instituts de prévision (Banque de France, Commission européenne, OFCE). Le ralentissement observé depuis 2024 (1,1-1,2 %) se poursuit dans un contexte d'incertitude politique et économique.

Pour 2026, les prévisions économiques anticipent une légère reprise, avec une croissance attendue entre 1,0 % et 1,2 % selon les sources.

Niveau de l'inflation en France

Après avoir culminé à 4,5 % en 2023, l'inflation en France a poursuivi son reflux en 2024 et 2025. Pour 2025, l'inflation moyenne s'établit autour de 1,3 % (IPCH), bien en deçà de l'objectif de la BCE de 2 %.

Pour 2026, les prévisions tablent sur une inflation moyenne de 1,6 %, toujours contenue.

2.4. Recettes fiscales et finances de l'État

Recettes de TVA

Les recettes nettes de TVA pour 2026 devraient s'établir autour de 215-220 milliards d'euros, en hausse modérée par rapport à 2025. Cette progression s'explique par :

- Une consommation des ménages résiliente malgré le contexte économique
- L'inflation résiduelle qui augmente mécaniquement les recettes
- L'amélioration progressive de l'activité économique

Toutefois, cette hausse est inférieure à la tendance historique en raison de la croissance économique modérée et de la prudence des ménages.

Autres recettes fiscales

Impôt sur le revenu :

- Progression modérée attendue (+1,5 % à +2,0 %), soutenue par l'augmentation de la masse salariale et l'emploi
- Impact de la stabilisation des barèmes fiscaux prévue dans le PLF 2026

Impôt sur les sociétés :

- Évolution incertaine, dépendant fortement de la rentabilité des entreprises
- Pression sur les marges liée aux coûts de production et à la concurrence internationale
- Contribution exceptionnelle maintenue pour les grandes entreprises les plus rentables

Nouvelles mesures fiscales (PLF 2026) :

- Taxe sur le patrimoine financier (holdings) : environ 2,5 milliards d'euros attendus
- Contribution minimale des foyers à hauts revenus
- Surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises
- Au total, 6,5 milliards d'euros de recettes supplémentaires ciblées sur les contribuables les plus aisés

Déficit et dette publics

Le projet de loi de finances pour 2026 vise un déficit public de 4,7 % du PIB en amélioration de 0,6 point par rapport à 2025 (5,3 % prévu). Cet objectif s'inscrit dans la trajectoire de réduction sous 3 % de déficit d'ici 2029, conformément aux engagements européens.

Accusé de réception en préfecture
001-280490169-20251216-2026-PA-CGP/PPDE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

La dette publique française devrait continuer de progresser :

- 2025 : 114,9 % du PIB
- 2026 : 115-116 % du PIB
- Cette trajectoire reflète l'accumulation des déficits malgré les efforts de consolidation budgétaire

Les charges d'intérêts de la dette augmentent significativement, représentant désormais un poste de dépense majeur (environ 50-55 milliards d'euros en 2026), réduisant les marges de manœuvre budgétaires.

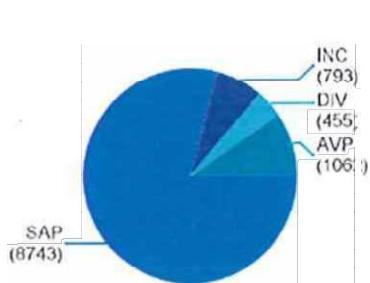
Le contexte international, européen et national impacte donc l'environnement des services d'incendie et de secours, en particulier le SDISO4 pour lequel les marges de manœuvre sont réduites.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence (fin novembre 2025)

a) L'activité opérationnelle au 30 novembre 2025

L'activité opérationnelle est la suivante :

Répartition des interventions par raisons de sortie de janv. 2025 à nov. 2025



Raison de sortie	Nb	%	Evo N-1	Nb Service Exterieur
SAP	8743	79,1%	-0,3%	678
AVP	1062	9,6%	9,0%	136
INC	793	7,2%	-1,0%	90
DIV	455	4,1%	-27,4%	10
TOTAL	11053	100,0%	-1,1%	914

L'activité opérationnelle a baissé depuis le 1^{er} janvier de - 1,1%. Cette baisse est essentiellement due à une régulation du C.T.A. pour des opérations diverses qui ne rentrent pas dans notre domaine de compétence, de manière volontaire pour éviter une sur sollicitation de nos sapeurs-pompiers volontaires (-27,4%). Les interventions pour le secours d'urgence aux personnes sont pratiquement au même niveau que l'année dernière. Les incendies diminuent à la marge alors que les accidents de circulation augmentent (au 30 novembre) de + 9%.

Il est à noter également que pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre de sorties d'engins est en léger recul (de l'ordre de 3% soit -600) du fait de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 du règlement opérationnel. Une analyse précise des informations opérationnelles associée à un cadre d'engagement modifié ont permis de diminuer le volume d'engins (et donc de sapeurs-pompiers) mobilisés en moyenne pour une opération de secours.

Synthèse de l'activité opérationnelle

	janv. 2025 à nov. 2025	janv. 2024 à nov. 2024	Evolution	Evolution %
Volume d'activité				
Nombre d'interventions	11053	11173	-120	-1,1%
Nombre de sorties de centres	13973	14241	-268	-1,9%
Nombre de sorties d'engins	16525	17087	-562	-3,3%
Nombre de victimes (hors SP)	9724	9608	116	1,2%
Durées et délais				
Délai moyen d'arrivée sur les lieux (1)	14m55s	14m35s	0m20s	2,4%
Durée moyenne de traitement de l'alerte (2)	02m37s	02m40s	-0m02s	-1,5%
Délai moyen de départ du 1er engin (3)	06m32s	06m32s	-0m0s	0,0%
Durée moyenne des sorties d'engins	1h41m55s	1h38m30s	03m24s	3,5%
Agents (activité, disponibilité...)				
Activité opérationnelle (heures x hommes)	75 685	75 563	122	0,2%
Disponibilité opérationnelle (heures x hommes)	44 555 460	44 983 365	-427 905	-1,0%
Nombre moyen de SPP prêt à décaler	470	516	-46	-8,9%
Nombre moyen de SPV prêt à décaler	5 085	5 077	8	0,2%
Taux de sollicitation opérationnelle SPP (4)	0,2%	0,1%	0,0%	12,2%
Taux de sollicitation opérationnelle SPV (4)	0,2%	0,2%	0,0%	0,2%
Taux d'engagement SPV sur intervention (5)	91,8%	91,9%	-0,1%	-0,2%

(1) Alerté du 1er centre => 1er engin SLL

(2) Décroché appel => alerte du 1er centre

(3) Alerté du 1er centre => départ du 1er engin

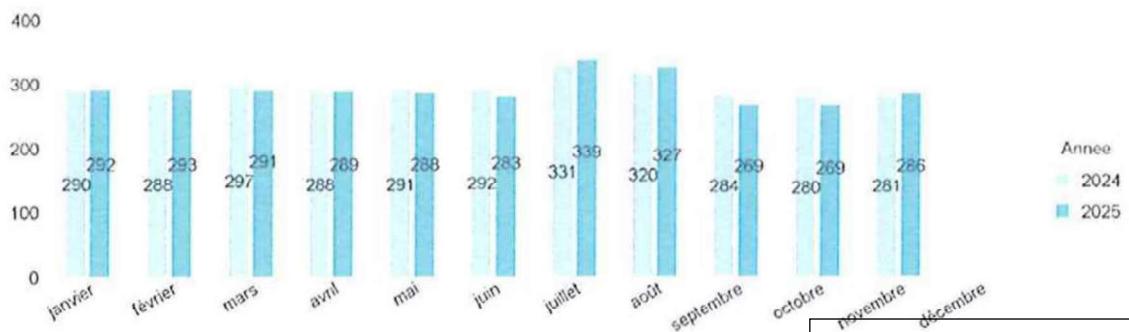
(4) Durée totale des sorties d'agents / Durée totale des disponibilités

(5) Durée des sorties d'agents SPV / durée totale de sorties d'agents

Nombre d'interventions (comparaison 2024/2025)



Evolution mensuelle du nombre de SP prêts à décaler



Côté effectifs, l'évolution mensuelle du nombre de sapeurs-pompiers prêts à décaler se maintient si l'on compare les chiffres mensuellement :

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

b) Les effectifs au SDIS 04

D'un point de vue effectifs, la synthèse au 30 novembre est la suivante :

Synthèse de l'effectif du corps départemental

Professionnel	Volontaire	PAT	Autre			
89	1 509	47	1			
				dont SPP mis à dispo	1	
				dont SPP en disponibilité	5	
Effectif SP	Nb	Effectifs SPV	Nb	Suspension	Nb	
Effectif SP	1 530	Total SPV	1 509	SPV suspendus	88	
hors saisonniers	1 459	Hors saisonniers	1 438	Dont suspension d'engagement	79	
hors saisonniers et hors SPP mis à dispo et disponibilité	1 453	Hors saisonnier et hors suspension	1 355	Dont suspension d'activité	1	

Tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs est le suivant :

FILIERES	BILAN DES POSTES AU 30 NOVEMBRE 2025
Cadre d'emplois conception Direction	2
Cadre d'emplois capitaines commandants et lieutenants colonels	11
Cadre d'emplois des médecins et pharmaciens	1
Cadre d'emplois des cadres de santé	1
Cadre d'emploi des lieutenants	12
Cadre d'emplois des sous-officiers	37
Cadre d'emplois des sapeurs et caporaux	17
Mis à disposition hors de la collectivité	2
Agents contractuels sur emplois permanents	1
TOTALSPP	84
Cadre d'emplois des attachés	4
Cadre d'emplois des rédacteurs	7
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	15
Agents contractuels sur emplois permanents	1
TOTAL ADMINISTRATIF	27
Cadre d'emplois des ingénieurs	2
Cadre d'emplois des techniciens	1
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	4
Cadre d'emplois des Adjoints techniques	8
Agents contractuels sur emplois permanents	0
TOTAL TECHNIQUE	15
TOTAL AGENTS	126
Agents en disponibilité	9
Agents du SDIS en position de détachement	2
Postes non affectés	5
Apprentis	1
Agents contractuels sur emplois non permanents	1

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Avantages en nature :

Les deux véhicules de fonction destinés au Directeur Départemental et au Directeur Départemental Adjoint font l'objet d'une déclaration mensuelle portée sur les bulletins de paie.

Temps de travail :

En application de la délibération du bureau, séance du 1^{er} juin 2021, le temps de travail depuis le 1^{er} janvier 2022 est de 1 607 heures par agent.

Régime indemnitaire :

Le régime indemnitaire des filières administratives et techniques relative au RIFSEEP a été adoptée par délibération du bureau le 2 octobre 2025.

L'indemnité d'administration et de technicité des sapeurs-pompiers professionnels a été adoptée par le bureau du conseil d'administration du 26 juin 2025 et du 13 mars 2025.

L'indemnité de mobilisation opérationnelle des sapeurs-pompiers professionnels a été adopté par le bureau du conseil d'administration du 25 septembre 2023.

L'indemnité horaire de travail dimanche et fériés a été adoptée par le bureau du conseil d'administration du 6 octobre 2022.

L'indemnité de spécialités des sapeurs-pompiers professionnels a été adopté par le bureau du conseil d'administration du 9 juin 2022.

Autres avantages :

Les personnels du SDIS disposent de chèques déjeuner.

c) Les éléments financiers du rapport d'orientation budgétaire pour 2026

c-1 : Les recettes de fonctionnement prévues pour 2026

La section de fonctionnement est essentielle pour assurer la gestion courante du SDIS 04. Elle regroupe toutes les recettes et dépenses nécessaires à l'administration quotidienne, au fonctionnement des services publics, et à l'entretien du patrimoine communal.

1. Les principales sources de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent de diverses sources, notamment :

- Contribution du département,
- Contribution des communes et E.P.C.I. compétents en matière d'incendie et de secours,
- Dotations de l'État : tels que le remboursement de la T.I.C.P.E.,
- Produits des services : générés par les prestations de mise à disposition de véhicules et matériels (activités sportives, etc.) ou d'interventions payantes (carences d'ambulances, déclanchement intempestif d'alarmes, déblocage d'ascenseurs,...),
- Atténuations de charges : tel que remboursement de salaires d'agents mis à disposition ou d'assurances,
- Revenus de ventes diverses (la vente de véhicules ou matériels).

Évolution des recettes réelles de fonctionnement (sans les opérations d'ordre)

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles de fonctionnement (projet de budget primitif 2026) sont estimées à 21 847 540 €.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP 2026 (projet)	Ecart 2026 -2025	
				en €	en %
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 315 088,25 €	21 847 540,00 €	532 451,75 €	2,50
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	525 036,00 €	392 500,00 €	-132 536,00 €	-25,24
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 501 518,00 €	1 656 687,00 €	155 169,00 €	10,33
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	19 071 534,54 €	19 553 353,00 €	481 818,46 €	2,53
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 000,00 €	75 000,00 €	40 000,00 €	114,29
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	181 999,71 €	170 000,00 €	-11 999,71 €	-6,59
	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	907 160,00 €	907 160,00 €	0,00 €	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	907 160,00 €	907 160,00 €	0,00 €	0,00
	RESULTAT N-1	325 221,75 €	195 000,00 €	-130 221,75 €	-40,04
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 547 470,00 €	22 949 700,00 €	402 230,00 €	1,78

Le financement du SDIS repose principalement sur des **contributions obligatoires** versées par les collectivités territoriales. Ces ressources garantissent la capacité opérationnelle du service d'incendie et de secours ainsi que la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

- **Le Département : contributeur principal**, Le Département assure une part déterminante du financement du SDIS.

Sa contribution représente 55 % des recettes du SDIS 04.

Cette participation constitue le socle de stabilité budgétaire du service.

Sa contribution est encadrée par la convention pluriannuelle 2025 -2027 qui le lie avec notre établissement.

- **Le bloc communal : communes et intercommunalités**

Les communes et EPCI à fiscalité propre versent également une contribution obligatoire. Le bloc communal représente 45 % des ressources du SDIS.

L'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales, précise que le montant total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour une année N ne peut excéder leur montant global de l'exercice précédent augmenté de l'indice des prix à la consommation constaté.

- **Autres recettes**,

De manière plus ponctuelle, le SDIS bénéficie de subventions de l'État (Remboursement TICPE, pacte capacitaire, fonds vert ...), de la Région (programme de « la guerre du feu ») ou de fonds européens pour soutenir certains projets d'investissement.

A cela s'ajoute le remboursement des salaires des personnels mis à disposition de l'ENSOSP ou de l'Entente de Valabre, des remboursements d'assurances et de ventes de véhicules ou matériels du service.

Leur poids reste limité mais contribue à alléger l'effort des collectivités financeurs.

Un modèle de financement solide mais sous tension

Les contextes international et national décrits plus haut impliquent une nécessaire gestion resserrée de l'établissement public autour du projet de service 2022/2026.

Les contributeurs actuels au SDIS que sont l'Etat (pacte capacitaire, versement d'une part de TSCA au CD), le conseil départemental et les communes et EPCI compétents en matière d'incendie et de secours, connaissent des tensions budgétaires et financières sérieuses.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement a donc été mise en œuvre malgré de nombreux éléments défavorables :

- inflation forte sur nos dépenses (+14,5% en 4 ans) ;
- évolution importante des cotisations d'assurance (+25%) ;
- augmentation de l'assiette des cotisations CNRACL (+ 3 points par an pendant 4 ans soit + 140 k€ / an) ;
- évolution haussière des dépenses de maintenance des casernes **suite au plan bâtimentaire** (nouveaux équipements neufs à entretenir, surfaces plus importants)

Accusé de réception en préfecture
2025-000000000000000000000000000000
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Les éléments qui vous sont communiqués, dans les pages qui suivent, sont issus du projet de compte financier anticipé 2025, du projet de budget primitif 2026 avec les éléments connus à la date du 25 novembre et d'une prospective financière pour 2026 et 2027 qui n'est qu'une prévision forcément empreinte d'une forte incertitude à ce stade.

Recettes de fonctionnement	Type					Variation Réalisé 2025 / Voté 2026 en %
		CFU	Projet CFU	Projet BP	Prospective	
	Année	2024	2025	2026	2027	
Départements		11 250 000	11 531 250	11 900 000	12 331 112	3,20%
Communes		4 352 124	4 451 880	4 496 399	4 577 334	1,00%
Groupements		3 001 908	3 085 291	3 116 144	3 172 235	1,00%
Fonds Européens et FCTVA		5 695	4 364	40 812	96 442	-
Total Chapitre (74) Dotation et Participation		18 609 727	19 074 233	19 553 353	20 177 123	2,51%

Les recettes de gestion regroupent l'ensemble des produits liés à l'activité courante du SDIS (chapitres 70 et 75). Elles constituent un levier important, en complément des contributions institutionnelles. Elles se structurent principalement autour des produits des services (chapitre 70) et des autres produits de gestion courante (chapitre 75).

Le chapitre 70 représente une part significative des recettes réelles de fonctionnement.

Après un niveau de 1,02 M€ en 2024, ces produits connaissent une forte progression pour atteindre 1,65 M€ en 2025, puis se stabilisent autour à ce chiffre en 2026 et 2027.

Plusieurs postes expliquent cette dynamique :

- **Interventions soumises à facturation (art. L1424-42 du CGCT)** : forte hausse entre 2024 et 2025 (+172,8 k€), avec une stabilisation ensuite à 280 k€.
- **Prestations "Autres" (708780)** : premier poste contributif, autour de 807 k€ en 2025, puis 778 à 800 k€.
- **Carences ambulancières** : progression soutenue, de 124 k€ en 2024 à 181,7 k€ en 2025, puis 200 k€.
- **Remboursement TICPE** : ressource importante mais variable, 205,8 k€ en 2025 (1,5 an facturé en 2025 suite à la mise en place rétroactive du dispositif), stabilisée à 140 k€ / an à présent.
- **Formations, dispositifs de sécurité, prestations ascenseurs et réseau autoroutier** complètent ces produits, représentant chacun entre 30 k€ et 140 k€ selon les années.

L'ensemble traduit une augmentation notable des produits facturés, avec un effet direct sur la capacité d'autofinancement du SDIS.

Le chapitre 75 présente une évolution plus irrégulière :

- 123,4 k€ en 2024,
- 87,5 k€ en 2025,
- 75 k€ en 2026,
- Puis un repli à 35,6 k€ en 2027.

Ces montants proviennent principalement de la ligne "75888 – Autres", correspondant à des remboursements, indemnités ou produits annexes non directement liés aux interventions. Leur volatilité reflète le caractère ponctuel de ces recettes.

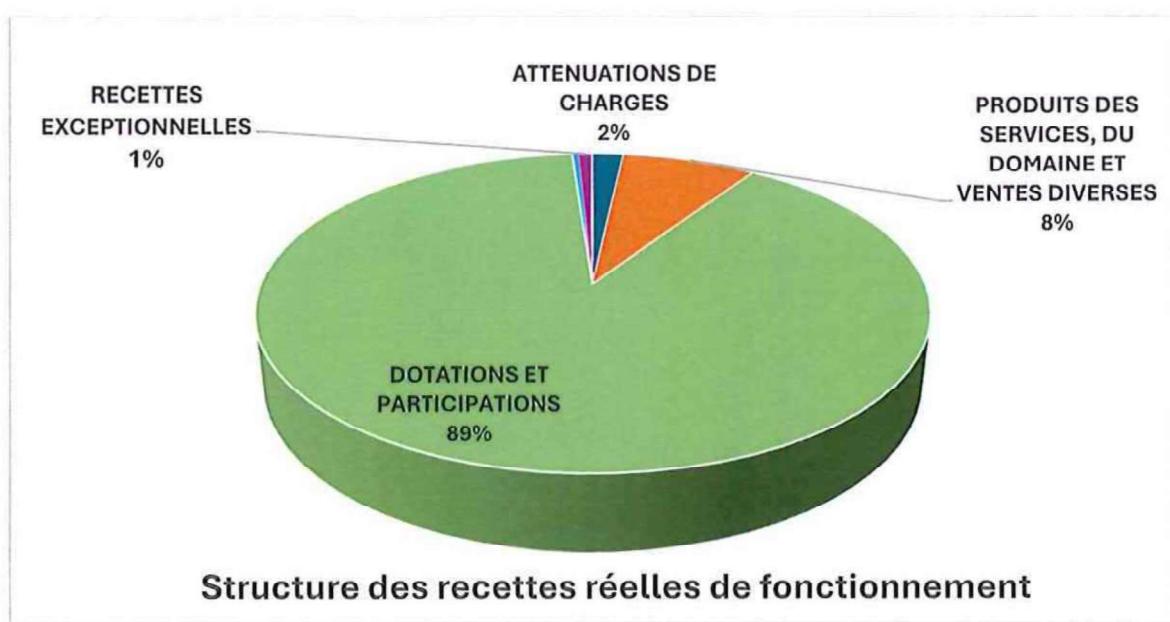
Les chapitres 70 et 75 atteignent un total de 1,88 M€ en 2025, soit une hausse de 4852 k€ par rapport à 2024, portée principalement par les interventions facturables, les carences ambulancières et le

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

remboursement TICPE. L'analyse de ces recettes met en évidence la montée en puissance des produits liés à l'activité opérationnelle du SDIS, ainsi que la nécessité de suivre de près les produits volatils du chapitre 75.

Structure des recettes réelles de fonctionnement du projet de Budget Primitif 2026

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2026 sont évaluées à 21 882 540 € le graphique ainsi que le tableau ci-dessous présente leurs principales composantes.



En complément des recettes réelles, la section de fonctionnement inclut des recettes d'ordre et peut également s'appuyer sur un excédent de fonctionnement reporté des exercices précédents. Ces éléments jouent un rôle crucial dans la structuration des finances communales.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Les recettes d'ordre correspondent à des opérations internes sans impact direct sur la trésorerie du SDIS. Elles permettent de refléter certains ajustements comptables nécessaires à l'équilibre budgétaire. Ces recettes proviennent principalement :

- Des amortissements : dotations comptables enregistrées pour anticiper le renouvellement ou la dépréciation des immobilisations.
- Des transferts internes : montants réaffectés entre sections budgétaires (par exemple, des virements de la section d'investissement).
- Des provisions : reprises comptables sur provisions constituées lors des exercices précédents.

L'excédent de fonctionnement reporté

L'excédent de fonctionnement reporté correspond au solde positif dégagé par la section de fonctionnement lors des exercices antérieurs. Il reflète la bonne gestion du SDIS et constitue une ressource précieuse pour les exercices futurs. Cet excédent peut être utilisé :

- Autofinancer les investissements : réduire la dépendance aux emprunts.

- Constituer une réserve de sécurité : pour faire face à des imprévus financiers.

Prévisions pour l'exercice 2026

Pour l'exercice 2026, les recettes d'ordre et l'excédent de fonctionnement reporté sont estimés comme suit :

- **Recettes d'ordre : 907 160 €**
- **Excédent de fonctionnement reporté estimé : 195 000 € (après affectation du résultat 2025).**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 (projet)	Ecart 2026 -2025	
			en €	en %
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	907 160,00 €	907 160,00 €	0,00 €	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	907 160,00 €	907 160,00 €	0,00 €	0,00
RESULTAT N-1	325 221,75 €	195 000,00 €	-130 221,75 €	-40,04

Le montant total des recettes de fonctionnement du projet de budget est estimé à 22 949 700 euros soit une augmentation de + 1,78% par rapport à 2025.

c- 2 : Les dépenses de fonctionnement

La section des dépenses réelles de fonctionnement regroupe toutes les charges nécessaires pour assurer la gestion courante et le bon fonctionnement des services publics. Elle inclut également les frais d'entretien du patrimoine communal et d'administration générale.

1. Les principales catégories de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent entre plusieurs postes essentiels :

- Charges de personnel : représentent souvent la part la plus importante des dépenses. Elles concernent les rémunérations, charges sociales et avantages liés au personnel sapeurs-pompiers professionnels et agents administratifs et techniques. Le chapitre des frais de personnels regroupe aussi les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires et l'allocation de vétérance et celles de fidélisation de nos anciens sapeurs-pompiers volontaires.
- Charges à caractère général : incluent les frais liés au fonctionnement quotidien, tels que les consommations d'énergie (électricité, gaz, carburants), fournitures administratives, les maintenances et réparations, les assurances et autres prestations de services.
- Subventions versées : ce poste regroupe les aides et contributions financières accordées par le SDIS 04 à des associations ou organismes locaux.
- Charges financières : principalement liées aux intérêts d'emprunts contractés par le SDIS 04.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP 2026 (projet)	Ecart 2026 -2025	
				en €	en %
TDRF	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 272 847,00 €	18 791 125,00 €	518 278,00 €	2,84
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 095 972,00 €	4 102 116,00 €	6 144,00 €	0,15
012	CHARGES DE PERSONNEL	13 234 894,00 €	13 689 514,00 €	454 620,00 €	3,44
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	387 476,00 €	397 481,00 €	10 005,00 €	2,58
66	CHARGES FINANCIERES	539 000,00 €	595 014,00 €	56 014,00 €	10,39
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 505,00 €	7 000,00 €	-8 505,00 €	-54,85
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 274 623,00 €	4 158 575,00 €	-116 048,00 €	-2,71
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	300 000,00 €	158 575,00 €	-141 425,00 €	-47,14
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 974 623,00 €	4 000 000,00 €	25 377,00 €	0,64
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 547 470,00 €	22 949 700,00 €	402 230,00 €	1,78

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (sans les opérations d'ordre)

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 18 791 125 € ajouté à cela 4 000 000 € d'amortissement des équipements et des 158 575 euros de prélèvement de la section de fonctionnement pour autofinancer l'investissement soit un total de 22 949 700 €.

Il conviendra, comme pour chaque exercice budgétaire d'être particulièrement vigilants sur les dépenses de fonctionnement si l'on veut garder des épargnes adaptées.

Evolution des charges de personnel

Les dépenses de personnel, regroupées dans le chapitre 012, sont segmentées en trois grandes catégories, permettant une analyse de leur structure :

I. Masse salariale des personnels SPP et PATS

Cela correspond aux charges liées à la masse salariale des fonctionnaires de la collectivité.

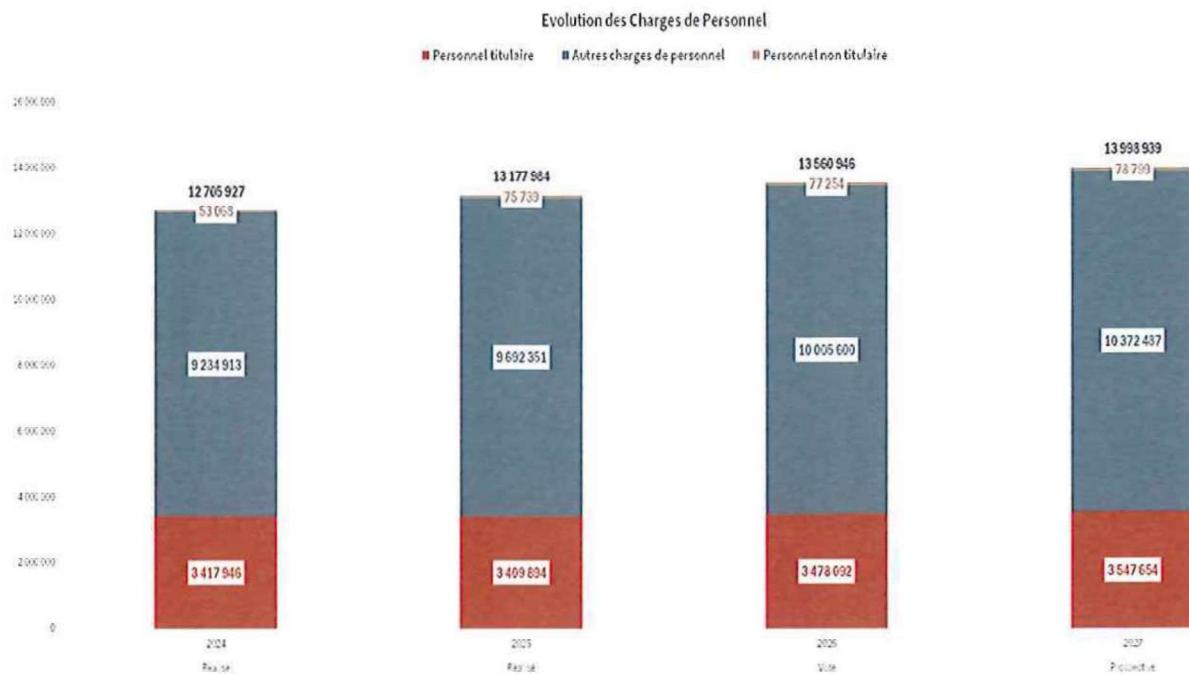
Pour l'exercice 2026 et en application de la convention financière entre le SDIS 04 et le conseil départemental, quatre postes de sapeurs-pompiers professionnels (avec un recrutement courant année 2026) sont prévus.

Les postes créés en 2025 connaîtront une incidence sur l'ensemble de l'année. Les deux cumulés représenteront un volume de +244 k€.

Les charges de personnel se distinguent par une croissance naturelle plus dynamique que celle des autres dépenses de fonctionnement. Cette augmentation repose notamment sur le phénomène de **Glissement Vieillesse Technicité** (ce mécanisme illustre l'augmentation automatique des coûts salariaux due à l'avancement de grade des agents, l'avancement de grade des agents, la progression dans les échelons de carrière, souvent liée à l'ancienneté).

Bien que le GVT soit un phénomène normal et prévisible, il nécessite, une anticipation budgétaire, une optimisation des effectifs et des progressions de carrière, une analyse régulière pour éviter que cette croissance ne fragilise l'équilibre financier global de la collectivité.

L'évolution des carrières des personnels de la collectivité représenteront 210 620 euros.



2. Indemnités des sapeurs-pompiers volontaires

3.

Les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires (interventions, gardes, astreintes, aptitude médicale, formation,...) sont payées au sein du chapitre 012. Elles devraient représenter 4 672 713 euros en 2026 avec une baisse de - 0,68%.

Ces dépenses peuvent fortement augmenter en fonction de l'activité opérationnelle et mettre en forte tension le budget du SDIS 04.

Montants par mois (déjà payés)

	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Somme :
2022	334 252 €	307 678 €	353 135 €	383 001 €	289 047 €	398 858 €	789 793 €	613 790 €	345 600 €	314 213 €	285 782 €	322 028 €	4 737 179 €
2023	309 955 €	326 037 €	359 534 €	337 515 €	313 747 €	372 898 €	470 914 €	533 400 €	299 558 €	385 393 €	309 763 €	359 172 €	4 377 887 €
2024	362 676 €	323 888 €	374 032 €	354 146 €	324 828 €	393 226 €	511 319 €	564 903 €	325 274 €	340 614 €	284 178 €	319 633 €	4 478 717 €
2025	344 843 €	316 349 €	404 382 €	322 194 €	335 563 €	393 114 €	578 613 €	476 877 €	315 002 €	275 511 €			3 762 446 €

Montants théoriques par mois restant à payer (Moyenne N-1/N-2/N-3)	Nov.	Dec.	Somme :
	293 241 €	333 611 €	626 852 €

4. Retraite des anciens sapeurs-pompiers volontaires

L'allocation de vétérance est rattachée à ce chapitre. Elle représentera 305 000 euros en 2026 en augmentation de + 10 000 euros par rapport au budget primitif 2025.

Les charges de gestion

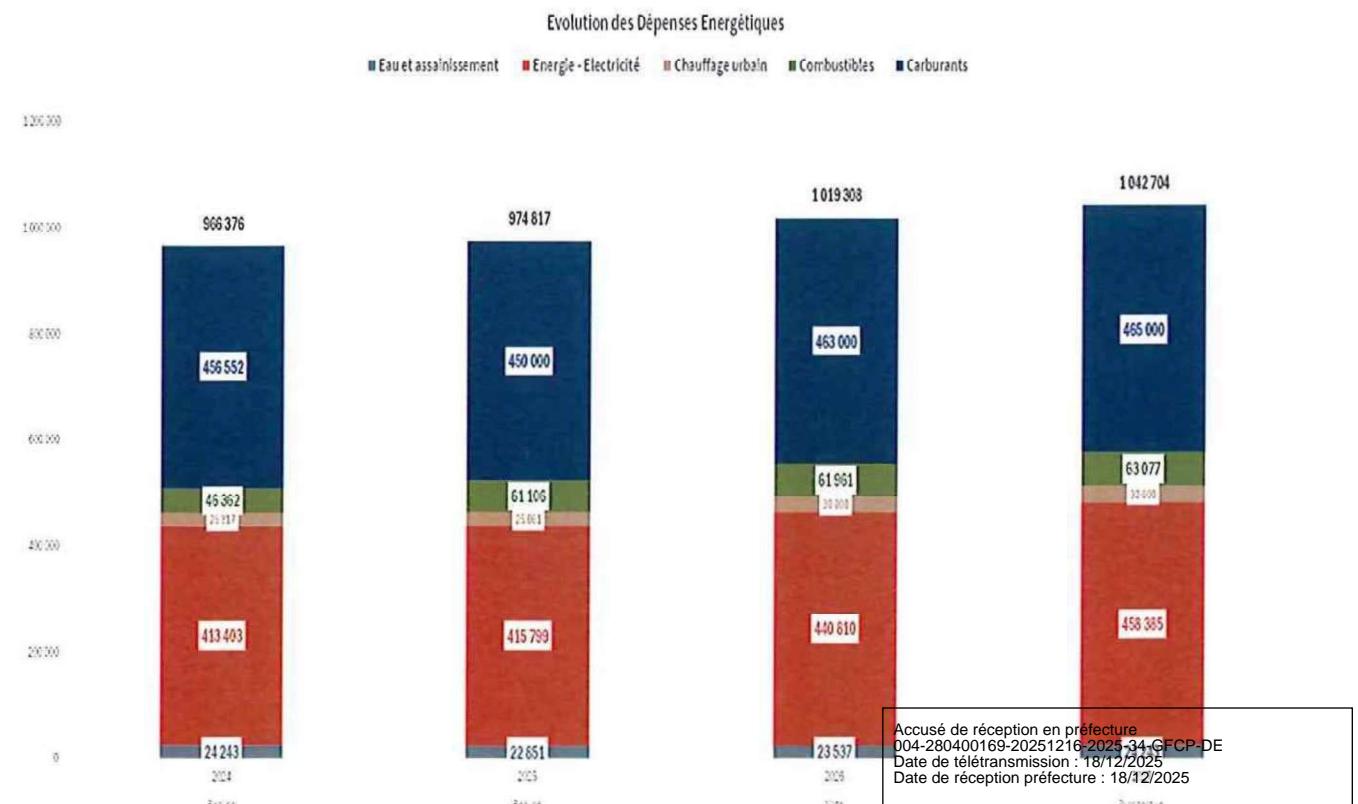
Les charges à caractère général (011) regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien du SDIS. Elles couvrent un champ large : fournitures opérationnelles, dépenses logistiques, entretien du parc immobilier et roulant, énergies, prestations externes ou encore assurances. Ces charges conditionnent directement la qualité du service rendu aux usagers et la disponibilité opérationnelle.

• Fonctionnement courant, énergie et fournitures

Les comptes 60611 à 60623 regroupent les dépenses liées à l'eau, l'électricité, le chauffage urbain, les combustibles, carburants et l'alimentation (y compris l'alimentation spécifique SPV et en intervention). Les comptes 60628 à 60686 couvrent l'ensemble des fournitures nécessaires aux opérations : matériels d'entretien, petit équipement, habillement et vêtements de travail (dont habillement SP), fournitures administratives, médicaments, produits pharmaceutiques, matériels techniques (VEH, TRANS, MAT, HAB, INF, BAT). Ces dépenses soutiennent directement les missions opérationnelles, la sécurité des agents et la continuité du service public.

Dans un contexte d'incertitude sur les prix de l'énergie et de prise de conscience accrue des enjeux environnementaux, les collectivités territoriales sont confrontées à des défis majeurs pour gérer efficacement leurs charges liées à l'énergie, aux fluides et aux ressources.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des Charges d'Énergie. Il met en exergue les tendances de dépenses pour chaque catégorie sur la période étudiée, illustrant à la fois la pression exercée par la hausse des prix et l'impact des mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique. Les variations d'une année à l'autre permettent de cerner les points de tension budgétaires et de mesurer l'effet des politiques publiques en matière de transition énergétique.



- **Entretien, réparations et maintenance**

Les comptes 613x et 615x retracent les dépenses liées à la gestion du patrimoine du SDIS :

- **Locations immobilières et mobilières, y compris matériel roulant et oxygène.**
- **Entretien, réparations et franchises du matériel roulant, des bâtiments publics, des matériels techniques (MAT, TRANS, INF, HAB, PUI).**
- **Maintenance : bâtiments, logiciels, véhicules, matériels médicaux, transmissions, habillements**

Ces charges sont essentielles pour garantir la disponibilité opérationnelle des engins, des équipements et des infrastructures mais augmentent d'années en années

Sur le projet de budget primitif 2026, l'augmentation proposée est de + 6,54% par rapport à 2025. Les coûts de réparations ou de changements de pneumatiques connaissent de fortes augmentations très largement supérieures à l'inflation des prix constatée (IPC)

- **Assurances, études, documentation et formation**

Les comptes 61611 à 61613 concernent les **assurances multirisques** couvrant bâtiments, matériels et véhicules. Les comptes 617 et 6182 financent les **études, recherches et documentation technique**, indispensables à la modernisation des pratiques et à l'adaptation opérationnelle. Les comptes 6184, 6185 et 6188 rassemblent les **frais de formation**, colloques, séminaires et autres frais divers, contribuant à la montée en compétence du personnel.

Les cotisations d'assurances automobiles ont été estimées à 411 700 euros en 2026 (hors assurances des personnels) soit une augmentation de +25% par rapport à 2025 après des augmentations déjà très importantes les années antérieures. A noter, que par la voie de la négociation, c'est une augmentation de 125% qui a été évitée en 2025, permettant ainsi d'économiser plus de 300 k€, tout en conservant la même couverture assurantielle pour la flotte auto.

Les autres dépenses sont à la baisse à la suite d'arbitrages effectués

- **Honoraires, frais administratifs et prestations externes**

Les comptes 6225 à 6238 regroupent un large ensemble de charges administratives

- Indemnités de régisseurs, honoraires médicaux ou paramédicaux, conseils et expertise,
- Actes juridiques et contentieux,
- Annonces légales, publications, catalogues, imprimés,
- Fêtes, cérémonies, foires, expositions

Ils soutiennent autant la gestion administrative que l'activité institutionnelle et la communication du SDIS. Elles n'augmentent pas.

- **Logistique, déplacements et services généraux**

Les comptes 624x à 628x couvrent les dépenses de **transports de biens, transports du personnel, déplacements et missions**, frais de déménagement, affranchissement, télécommunications, services bancaires, nettoyage des locaux, ainsi que les frais versés à des tiers. Les dépenses estimées du projet de budget 2026 augmentent de + 32 k€ euros par rapport à 2025 (frais de nettoyage de la plateforme logistique et frais de télécommunications).

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- **Taxes, impôts et versements assimilés**

Les comptes 6355 à 637 regroupent les **taxes sur les véhicules, droits divers et versements assimilés**. Ces dépenses sont souvent incompressibles. L'estimation financière pour 2026 est identique à 2025.

- **Les autres charges de gestion courante (65)**

Le chapitre 65 comprend les dépenses engagées au titre d'obligations légales, contractuelles ou partenariales. Il s'agit notamment :

- De subventions versées à des organismes partenaires (UDSP 04, COS, ODP)
- De participations financières (cotisation Entente Interdépartementale),
- De versements obligatoires (INPT, indemnités des élus, NPFR).

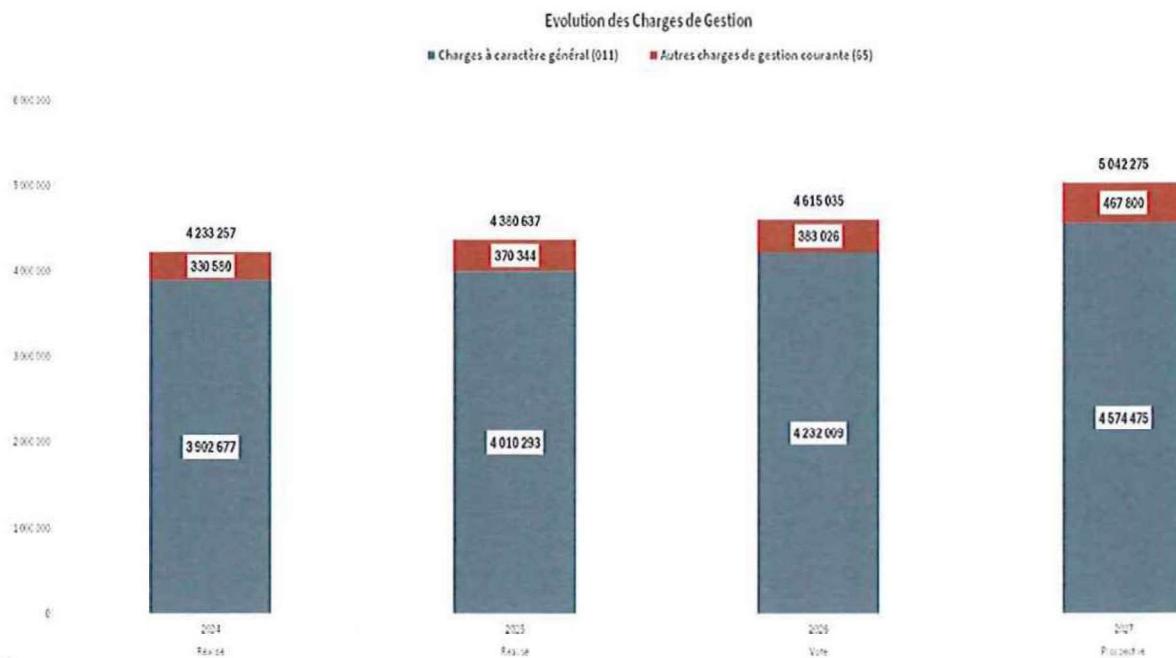
Les dépenses de NPFR augmenteront d'années en années avec l'augmentation des volumes de rentes et les bénéficiaires.

Les dépenses du chapitre 011 devraient augmenter de + 0,15 % entre l'exercice 2025 et 2026 et celles du chapitre 65 de + 2,58%.

Enjeux transversaux

Les enjeux budgétaires du SDIS 04 sont les suivants :

1. **Efficience et maîtrise des coûts** : Garantir une utilisation optimale des dépenses tout en maintenant la disponibilité opérationnelle en évitant la sur sollicitation des personnels et des matériels.
2. **Transition écologique et sobriété énergétique** : Réduction des consommations (énergie, carburant), modernisation des équipements et éco-responsabilité des achats.
3. **Soutien au territoire** : Les dépenses du SDIS 04 sont en grande majorité réalisées sur le territoire des Alpes de Haute-Provence.
4. **Maîtrise budgétaire** : Contenir les dépenses de fonctionnement (malgré les dépenses liées au réseau de radio du futur et NExsis et maintenir notre niveau de recettes de fonctionnement pour dégager de bonnes épargnes pour continuer à investir.



Analyse des charges financières

Le chapitre 66 dans la comptabilité des collectivités territoriales regroupe l'ensemble des charges financières, c'est-à-dire les dépenses liées au coût de financement des emprunts et autres frais financiers. Ces charges résultent principalement de l'endettement contracté pour financer les investissements publics. Ce chapitre est central dans la gestion de la dette et reflète les efforts de la collectivité pour respecter ses obligations de remboursement.

Composantes du chapitre 66 :

Le chapitre 66 est subdivisé en plusieurs articles qui détaillent les différentes natures de charges financières :

1. Article 661 - Intérêts de la dette :

Focus sur l'article 66111 - Intérêts des emprunts à long et moyen terme

Description :

- Cet article regroupe les intérêts versés par la collectivité pour le remboursement de ses emprunts à moyen et long terme (généralement d'une durée supérieure à un an).
- Les intérêts sont calculés en fonction des conditions contractuelles des emprunts, notamment le capital restant dû et le taux d'intérêt.
- Ces charges constituent souvent une part importante des dépenses financières, reflétant la capacité d'endettement et la stratégie de financement de la collectivité.

Exemples d'emprunts concernés :

- Emprunts contractés pour financer des équipements publics (écoles, infrastructures routières, aménagements urbains).
- Dettes liées à des projets structurants (construction de réseaux, bâtiments administratifs).

Le Tableau ci-dessous présente l'évolution des charges financières

Dépenses : D'intérêts de la dette

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Type Année	Réalisé		Voté 2026	Prospective 2027	Variation Réalisé 2025 / Voté 2026 en %
	2024	2025			
Intérêts de la dette (C/ 66III)	566 643	512 803	581 325	594 556	13,36%
Autres charges financières (66I)	-20 345	-14 990	0	0	-
Total charges financières (66)	546 298	497 813	581 325	594 556	16,78%

Analyse de la rigidité des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement rigides regroupent des charges sur lesquelles la collectivité a peu de marge de manœuvre pour ajuster ou réduire rapidement en cas de besoin. Ces dépenses sont liées à des **engagements contractuels** ou des obligations légales qui rendent leur optimisation difficile à court terme. Elles incluent principalement :

1. Les atténuations de produits

- Correspondent aux **remises, exonérations ou remboursements d'impôts et taxes** décidés par la collectivité ou imposés par la législation.

2. Les dépenses de personnel

- Représentent une part souvent majoritaire des dépenses de fonctionnement :
 - Salaires,
 - Charges sociales,
 - Indemnités des sapeurs-pompiers volontaires,
 - Prestations annexes comme la formation ou les indemnités,
 - Retraite des sapeurs-pompiers volontaires.
- Ces dépenses sont difficiles à réduire à court terme en raison de la rigidité des contrats de travail et des règles statutaires.

3. Les charges financières

- Concernent le **remboursement des intérêts de la dette**, une obligation incontournable pour toute collectivité endettée.

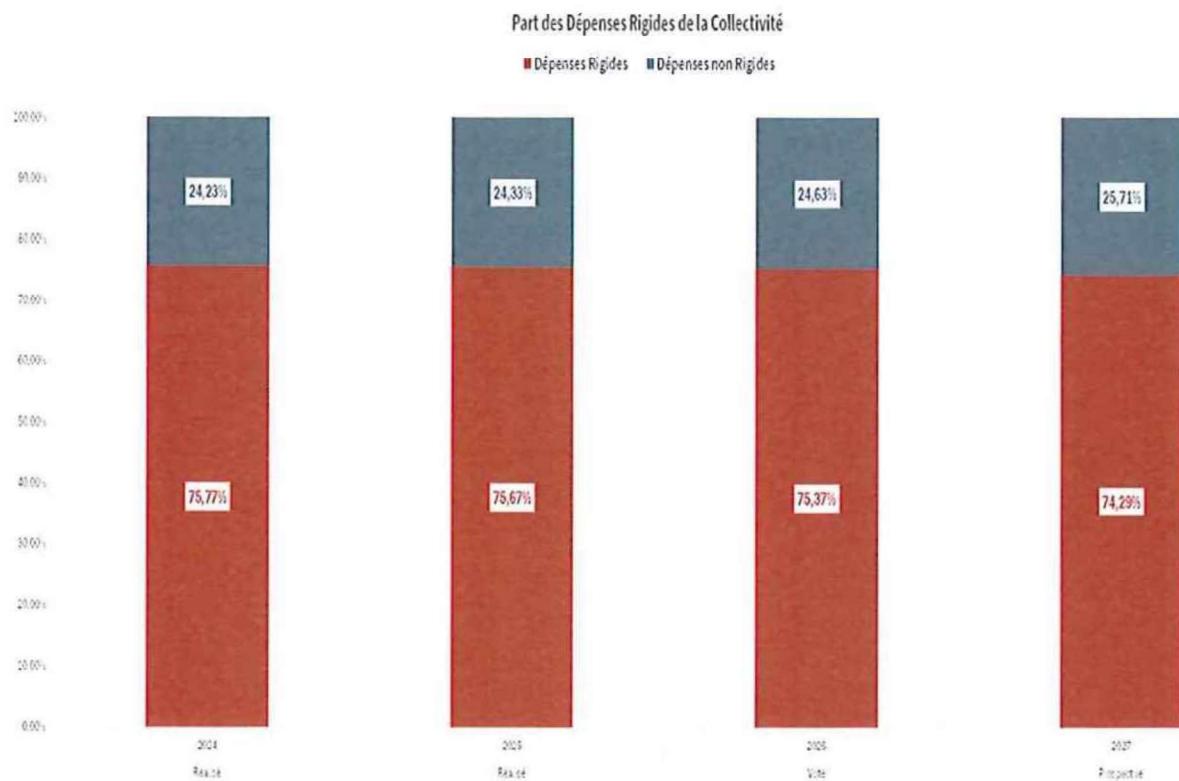
Pourquoi sont-elles qualifiées de rigides ?

Ces dépenses sont dites **rigides** car elles dépendent de décisions passées, souvent contractuelles ou statutaires, qui ne peuvent être modifiées qu'après des démarches longues et parfois coûteuses. Par exemple :

- Les contrats de travail du personnel sont soumis à des cadres législatifs précis.
- Les charges financières découlent de contrats d'emprunt à respecter scrupuleusement.

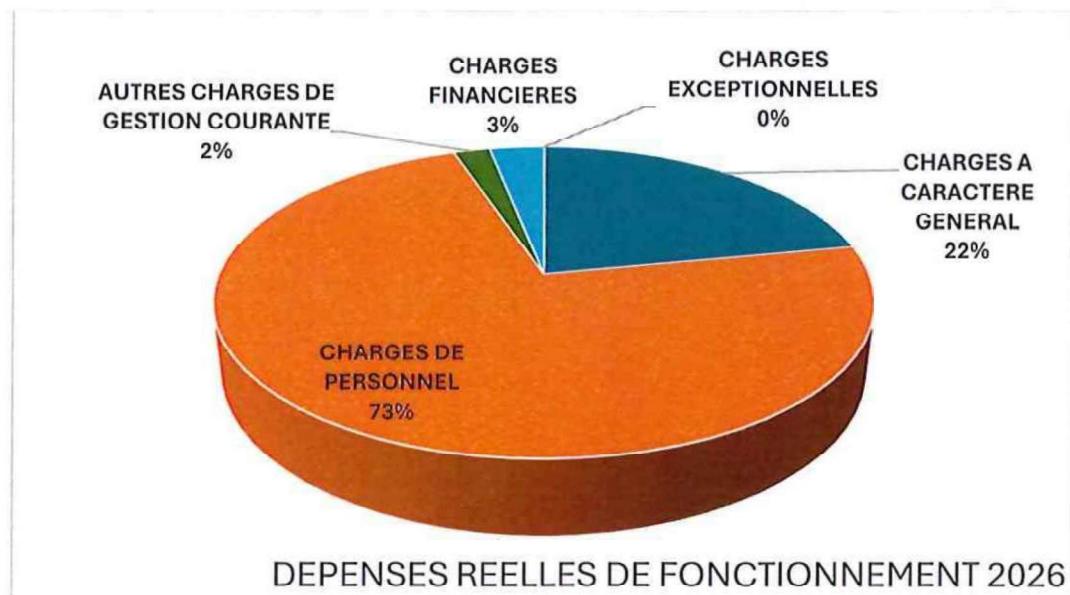
Si la santé financière de la collectivité se détériore, l'importance des dépenses rigides peut aggraver la situation avec une moindre capacité à ajuster le budget, une pression accrue sur les autres postes de dépenses (non rigides).

Le Tableau ci-dessous présente les données relatives à la part des dépenses de fonctionnement rigide.



Structure des dépenses réelles de fonctionnement du projet de Budget Primitif 2026

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 sont évaluées à 18 791 125 € le graphique ainsi que le tableau ci-dessous présente leurs principales composantes.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP 2026 (projet)	Ecart 2026 -2025	
				en €	en %
TDRF	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 272 847,00 €	18 791 125,00 €	518 278,00 €	2,84
OII	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 095 972,00 €	4 102 116,00 €	6 144,00 €	0,15
O12	CHARGES DE PERSONNEL	13 234 894,00 €	13 689 514,00 €	454 620,00 €	3,44
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	387 476,00 €	397 481,00 €	10 005,00 €	2,58
66	CHARGES FINANCIERES	539 000,00 €	595 014,00 €	56 014,00 €	10,39
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 505,00 €	7 000,00 €	-8 505,00 €	-54,85

Structure des dépenses d'ordre de fonctionnement du projet de Budget Primitif 2026

Les dépenses d'ordre concernent principalement des opérations internes, qui ont un impact comptable nul. Ces dépenses peuvent provenir de plusieurs sources :

- **Dotations aux amortissements** : il s'agit d'une charge comptable visant à étaler le coût de renouvellement des immobilisations (bâtiments, équipements, infrastructures, etc.) sur leur durée d'utilisation.
- **Transferts internes** : ce sont des virements comptables entre différentes sections budgétaires (par exemple, le passage de dépenses ou de recettes de la section de fonctionnement à la section d'investissement ou vice versa).

Prévisions pour l'exercice 2026

Pour l'exercice, les prévisions relatives aux dépenses d'ordre sont estimées comme suit :

- **Dépenses d'ordre d'amortissement** : 4 000 000 €
- **Virement à la section d'investissement** : 158 575 €

Synthèse des Dépenses de fonctionnement du projet de budget primitif 2026

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement chapitre par chapitre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	BP 2026 (projet)	Ecart 2026 -2025	
				en €	en %
TDRF	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 272 847,00 €	18 791 125,00 €	518 278,00 €	2,84
OII	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 095 972,00 €	4 102 116,00 €	6 144,00 €	0,15
O12	CHARGES DE PERSONNEL	13 234 894,00 €	13 689 514,00 €	454 620,00 €	3,44
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	387 476,00 €	397 481,00 €	10 005,00 €	2,58
66	CHARGES FINANCIERES	539 000,00 €	595 014,00 €	56 014,00 €	10,39
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 505,00 €	7 000,00 €	-8 505,00 €	-54,85
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 274 623,00 €	4 158 575,00 €	-116 048,00 €	-2,71
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	300 000,00 €	158 575,00 €	-141 425,00 €	-47,14
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 974 623,00 €	4 000 000,00 €	25 377,00 €	0,64
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 547 470,00 €	22 949 700,00 €	402 230,00 €	1,78

L'endettement global

L'endettement d'une collectivité correspond à l'ensemble des emprunts contractés pour financer ses projets d'investissement (infrastructures, équipements, etc.), lorsque ses ressources propres ne suffisent pas. Contrairement aux dépenses de fonctionnement, qui sont couvertes par les recettes courantes, les dépenses d'investissement sont souvent financées par des emprunts.

Ce tableau présente une vue d'ensemble de l'endettement et des charges financières d'une collectivité, afin d'analyser la gestion de sa dette sur plusieurs exercices budgétaires. Voici une description des différentes catégories et composantes comptables qui y figurent :

Évolution et équilibre

L'ensemble du tableau permet de suivre l'évolution de l'endettement de la collectivité sur plusieurs années. Il met en lumière l'évolution de l'encours de la dette, des charges financières et le remboursement annuel du capital. L'objectif est de vérifier si la collectivité reste dans les seuils d'endettement soutenable (modalité de calcul = stock de dette rapporté aux recettes de l'exercice précédent et le 004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE Date de réception préfecture : 18/12/2025)

fonctionnement) tout en faisant face à ses obligations de remboursement, et si l'équilibre entre les recettes de fonctionnement et les charges financières reste optimal.

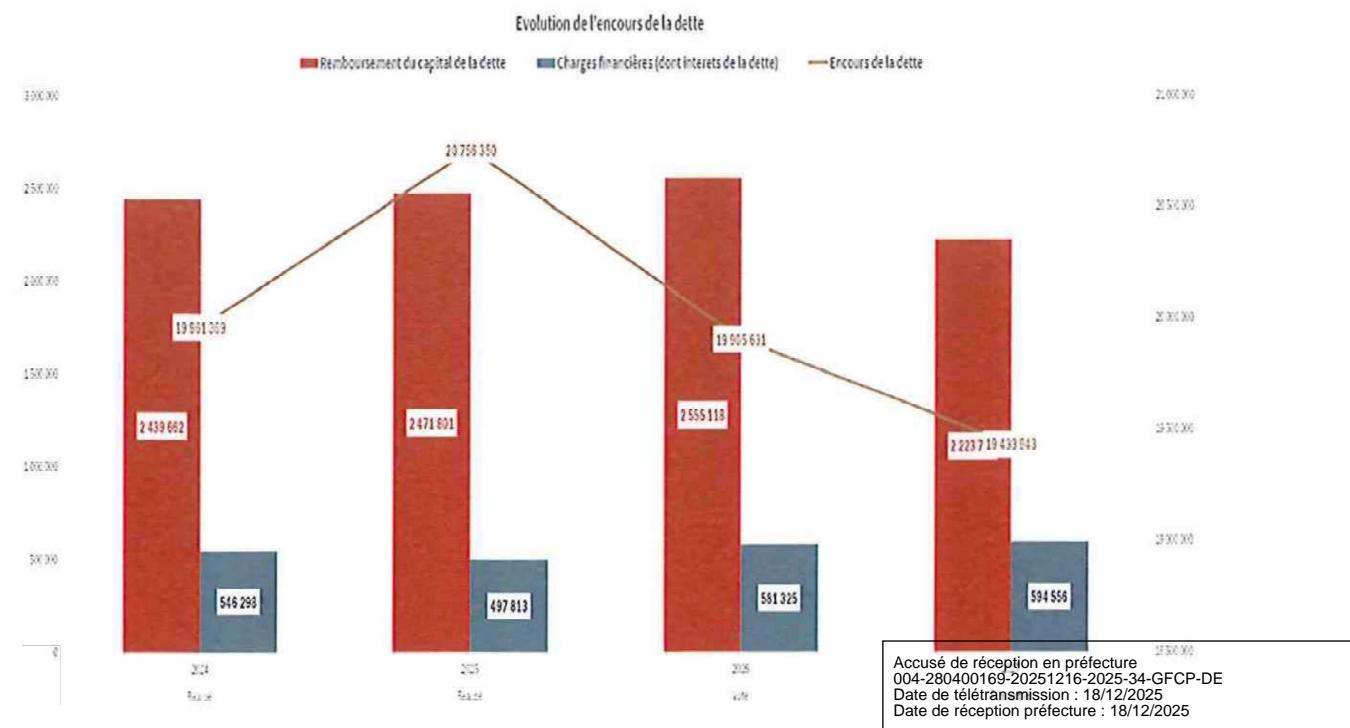
La durée de vie moyenne de l'encours correspond à l'encours total de la dette rapporté au remboursement du capital. Cet indicateur permet de mettre en lumière la vitesse à laquelle l'encours de dette pourrait disparaître, en illustrant le rythme de remboursement du principal jusqu'à l'extinction complète de la dette. En d'autres termes, plus la durée de vie moyenne est courte, plus la dette est amortie rapidement.

L'endettement et les charges financière	Type	Réalisé		Voté	Prospective	Variation Réalisé 2025 / Voté 2026 en %
	Année	2024	2025			
Encours de dette au 31/12		19 961 369	20 756 350	19 905 631	19 433 943	-4,10%
Recettes réelles de fonctionnement		20 346 722	21 663 977	21 680 305	22 224 253	0,08%
Taux d'endettement **		98,11%	95,81%	91,81%	87,44%	-4,17%
Charges financières		546 298	497 813	581 325	594 556	16,78%
Remboursement du capital de la dette		2 439 662	2 471 801	2 555 118	2 223 795	3,37%
Durée de vie moyenne de l'encours		8,18	8,40	7,79	8,74	-7,23%
Capacité de désendettement		7,27	5,78	6,83	7,53	

Le graphique montre l'évolution de l'encours de la dette sur les derniers exercices.

- **Barres rouges** : Remboursement du capital de la dette (montant en principal remboursé chaque année).
- **Barres grises** : Charges financières (dont intérêts de la dette).
- **Ligne marron** : Encours de la dette (solde restant dû en capital en fin d'année).

Les barres montrent l'effort financier annuel lié au remboursement et aux intérêts. La ligne montre l'évolution du stock de dette au fil des années.



Les investissements prévus au projet de budget primitif 2026

Les investissements prévus sont ceux du plan pluriannuel d'investissement auquel a été ajouté le centre d'appel I5/I8/I18 avec son financement. Les crédits de paiement indiqués peuvent glisser d'une année à l'autre en fonction des livraisons. Le montant des dépenses d'investissement est (pour 2025) un maximum, il devrait être inférieur ce qui limitera le recours à l'emprunt.

Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses réelles d'investissement.

Dépenses d'équipement Année	Type	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Voté 2026	Prospective 2027	Variation Réalisé 2025 / Voté 2026 en %
	2024	2025	2026	2027		
Dépenses réelles d'investissement	6 642 683	10 451 267	9 007 925	8 732 033		-13,81%
Subventions d'équipements versées	300 000		100 000	1 600 000		
Dépenses d'équipement	3 903 020	7 979 466	6 352 807	4 908 238		-20,39%
Dépenses financières	2 439 662	2 471 801	2 555 118	2 223 795		3,37%
% dépenses d'équipement	58,76%	76,35%	70,52%	56,21%		-7,63%
% dépenses financières	36,73%	23,65%	28,37%	25,47%		19,93%

Le graphique qui suit présente l'évolution des dépenses d'équipement de la collectivité sur les derniers exercices en distinguant les différentes sources de financement et leur interaction avec les dépenses totales. Voici une analyse détaillée des éléments affichés :

Composantes principales du graphique :

1. Sources de financement des dépenses d'investissement :

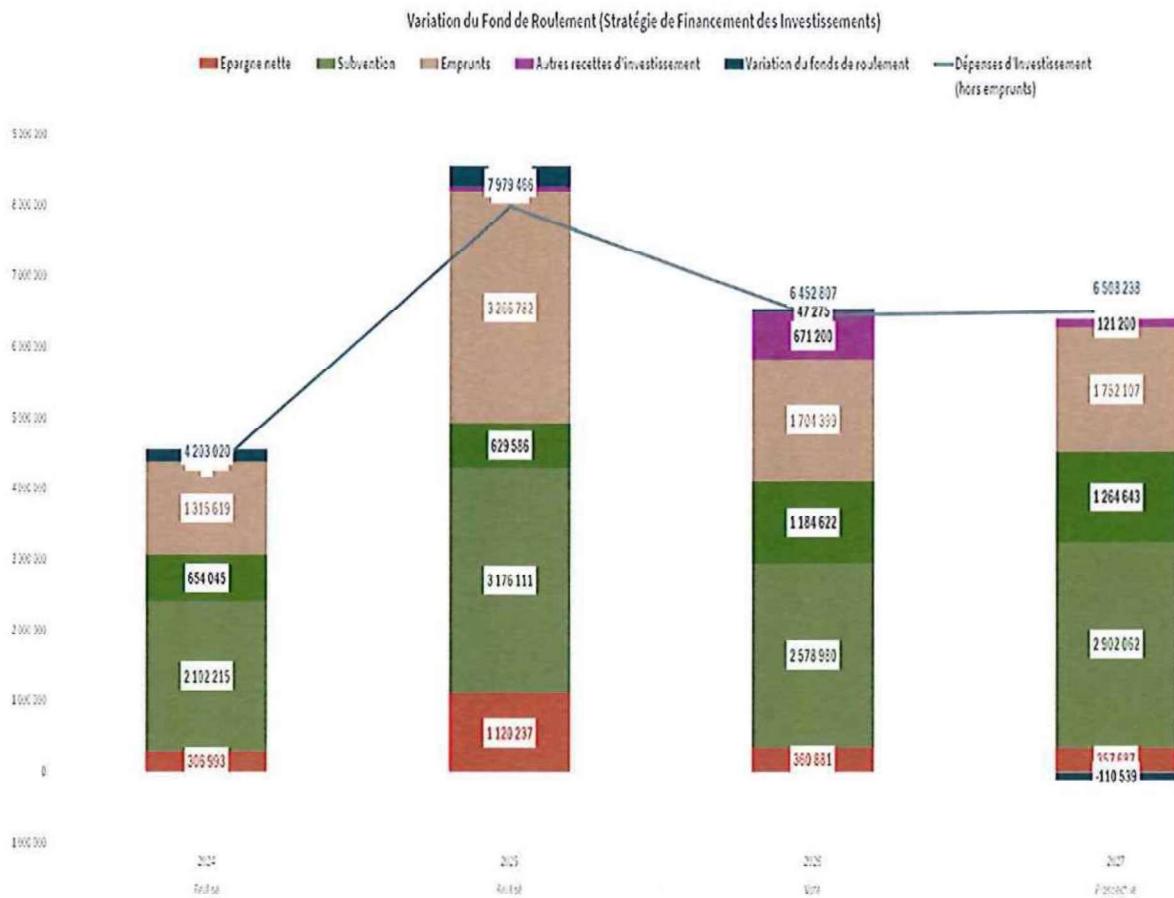
- **Épargne nette (barres bleu foncé)** : Capacité d'autofinancement dégagée par les recettes courantes, après couverture des charges de fonctionnement.
- **Subventions (barres vert clair)** : Aides financières obtenues de l'État, de la région ou d'autres partenaires.
- **FCTVA (barres bleu clair)** : Remboursement partiel de la TVA sur les dépenses d'investissement.
- **Emprunts (barres orange)** : Part des dépenses financée par le recours à des emprunts.
- **Autres recettes d'investissement (barres gris clair)** : Ressources complémentaires, telles que des ventes d'actifs ou des dotations spécifiques.
- **Variation du fonds de roulement (barres marron négatives)** : Utilisation ou contribution du fonds de roulement pour équilibrer les besoins de financement. Une variation négative du fonds de roulement signifie que l'on puise dans les réserves financières pour couvrir les besoins de financement, tandis qu'une variation positive indique que des excédents sont générés et mis de côté, renforçant ainsi les réserves.

2. Dépenses d'investissement :

- **Dépenses d'équipement (ligne rouge horizontale)** : Dépenses d'investissement hors emprunts, fixées sur toute la période.

Le tableau ci-dessous présente les éléments du graphique.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025



Equilibre global de la section investissement pour l'année 2026

L'équilibre global de la section d'investissement est une notion clé dans la gestion des finances publiques, particulièrement. La section d'investissement d'un budget se concentre sur les dépenses à long terme qui visent à enrichir ou moderniser le patrimoine de la collectivité (par exemple, la construction d'équipements publics, l'aménagement d'infrastructures, ou l'acquisition d'actifs durables).

Le Tableau ci-dessous présente l'équilibre global de la section investissement, en 2026, il y'a un léger déficit (si tous les crédits de paiement 2025 peuvent-être payés) qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement et un prélèvement de la section de fonctionnement.

Section Investissement	Type	Réalisé		Voté	Prospective	Variation Réalisé 2025 / Voté 2026 en %
		Année	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles d'investissement		4 071 878	7 143 339	6 139 201	6 040 012	-14,06%
Dont virement au 1068		0	0	0	0	0,00%
Dont nouvel Emprunt		1 315 619	3 266 782	1 704 399	1 752 107	-47,83%
Recettes d'ordre d'investissement		3 645 904	3 790 000	3 880 000	3 980 000	2,37%
Dont Virement de la section fonctionnement		0	0	0	0	0,00%
Excédent d'investissement reporté		0	162 023	0	0	-100,00%
Reste à réaliser en recette d'investissement		0	0	0	0	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 717 783	11 095 362	10 019 201	10 020 012	-9,70%
Dépenses réelles d'investissement		6 642 683	10 451 267	9 007 925	8 732 033	-13,81%
Dépenses d'ordre d'investissement		908 234	887 635	907 160	907 160	2,20%
Deficit d'investissement reporté		4 844	0	243 540	139 424	0,00%
Reste à réaliser en dépense d'investissement		0	0	0	0	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 555 760	11 338 902	10 158 625	9 778 617	-10,41%
EQUILIBRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT		162 023	-243 540	-139 424	241 395	-42,75%

Le plan pluriannuel d'investissement face au resserrement des recettes de fonctionnement devra être adapté et étalé en 2028.

Les Ratios de gestion

Les Clés de l'analyse :

L'épargne brute représente le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement d'une collectivité. Elle permet d'évaluer :

- Les marges de manœuvre disponibles au sein de la section de fonctionnement
- La capacité de la collectivité à se désendetter ou à financer de nouveaux investissements

En déduisant le remboursement du capital de la dette de l'épargne brute, on obtient l'épargne nette. Ce dernier indicateur correspond à l'autofinancement réel dont dispose la collectivité pour contracter de nouveaux emprunts ou autofinancer ses projets d'investissement.

Ainsi, l'étude de ces deux niveaux d'épargne sera cruciale pour apprécier la capacité d'investissement et la stabilité budgétaire de la collectivité.

Dans le cadre de l'analyse financière d'une Collectivité, il est apprécié la solvabilité de celle-ci, autrement dit la capacité qu'a cette dernière à rembourser sa dette.

L'indicateur principal permettant de mesurer le remboursement de la dette d'une Collectivité est l'épargne brute. La détermination de la solvabilité d'une Collectivité se mesure alors par la capacité de désendettement qui est calculée comme suit :

Encours de dette
Epargne brute

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Le résultat, exprimé en années permettra de montrer à la Collectivité le temps qu'elle mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne.

Le seuil limite de capacité est fixé à 15 ans tandis que le premier seuil d'alerte est à 12 ans, soit la durée de vie moyenne estimée des équipements publics et des emprunts permettant de les financer.

Le taux d'épargne brute correspond au ratio entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement (RRF). Il mesure la part de ces recettes pouvant être dédiée :

- Au remboursement du capital de la dette,
- À l'autofinancement des investissements de l'année en cours.

Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du SDIS 04 à mobiliser des ressources internes pour financer ses obligations financières et ses projets sans recourir excessivement à l'emprunt.

Seuils d'Alerte : Trois niveaux d'alerte sont définis pour évaluer la solidité financière. Premier seuil : 10 % des RRF, il constitue un avertissement initial. Deuxième seuil 7 % des RRF Représente une limite critique. En dessous de ce seuil, il devient difficile d'investir ou d'envisager de nouveaux emprunts, limitant les marges de manœuvre financières. Seuil personnalisé Ce seuil spécifique indique le niveau en dessous duquel le remboursement du capital de la dette devient impossible sans puiser dans les réserves.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont pour 2025, 2026 et 2027 des estimations de prospectives qui peuvent évoluer.

Vue générale	Type	Réalisé		Voté	Prospective	Variation
		2024	2025			
Année						Réalisé 2025
Recettes réelles de fonctionnement		20 346 722	21 663 977	21 680 305	22 224 253	0,00%
Dont recettes exceptionnelles (cessions)		110 630				0,00%
Recettes réelles de fonctionnement		20 236 092	21 663 977	21 680 305	22 224 253	0,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	Dont charges exceptionnelles	17 489 437	18 071 939	18 764 305	19 642 771	0,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	Charges financières (dont intérêts de la	17 489 437	18 071 939	18 764 305	19 642 771	0,00%
Epargne de gestion		3 292 954	4 089 851	3 497 324	3 176 038	0,00%
Epargne brute		2 746 656	3 592 038	2 916 000	2 581 482	0,00%
Remboursement du capital de la dette		2 439 662	2 471 801	2 555 118	2 223 795	0,00%
Epargne nette		306 993	1 120 237	360 881	357 687	0,00%
Encours de la dette		19 961 369	20 756 350	19 905 631	19 433 943	0,00%
Capacité de désendettement		7,27	5,78	6,83	7,53	0,00%
Seuil d'amortissement du capital de la		11,99%	11,41%	11,79%	10,01%	0,00%
Taux d'épargne brute		13,57%	16,58%	13,45%	11,62%	0,00%

Synthèse globale

Le SDIS 04 se trouve dans une situation financière globalement stable mais sous tension croissante, comme le sont l'ensemble des SDIS, avec un resserrement de ses recettes de fonctionnement :

Points positifs

- Progression régulière des recettes, même modérée.
- Dette contenue et en diminution.
- Charges exceptionnelles maîtrisées.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

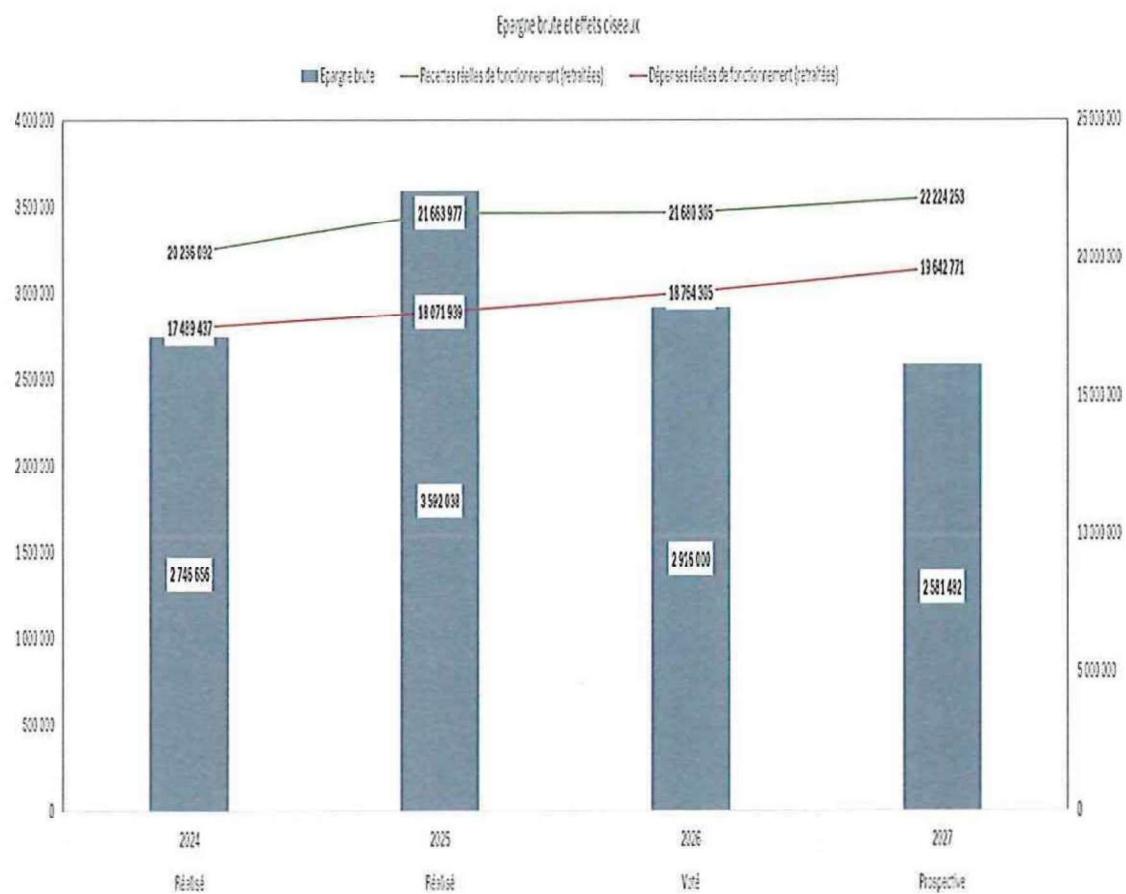
Points de vigilance

- Dépenses de fonctionnement en hausse rapide (+3,83 % en 2026).
- Tensions sur l'épargne brute (-18,82 %) avec le resserrement des recettes de fonctionnement des principaux contributeurs,
- Effondrement de l'épargne nette (67 % de baisse).
- Capacité de désendettement qui se dégrade mécaniquement.

Conclusion stratégique

Le SDIS 04 doit continuer à maintenir ses dépenses tout en optimisant certaines recettes pour maintenir un niveau d'investissement cohérent avec les besoins opérationnels, ainsi qu'une trajectoire financière soutenable à moyen terme.

Le graphique représente l'évolution de l'épargne brute et des effets de ciseaux sur la période 2024-2027. Il combine un histogramme (barres verticales) pour l'épargne brute et deux courbes pour les recettes réelles de fonctionnement (en vert) et les dépenses réelles de fonctionnement (en rouge).



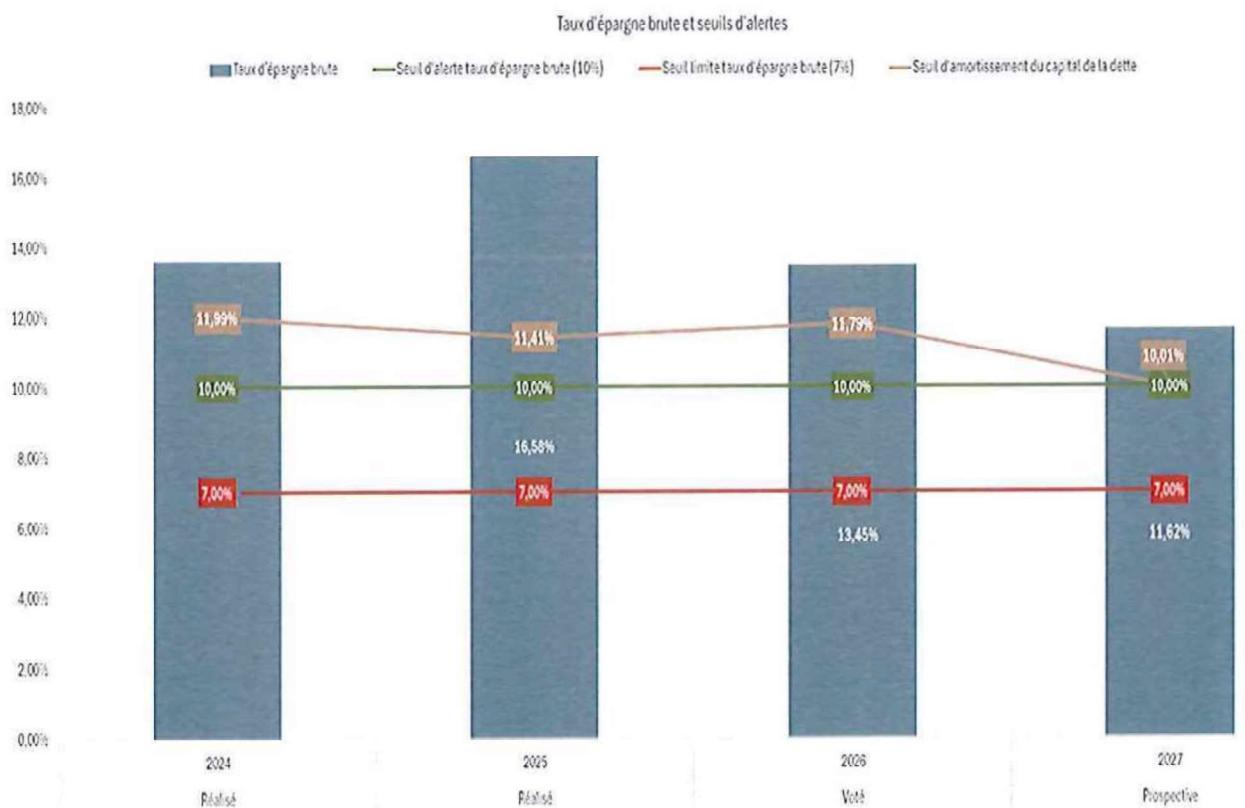
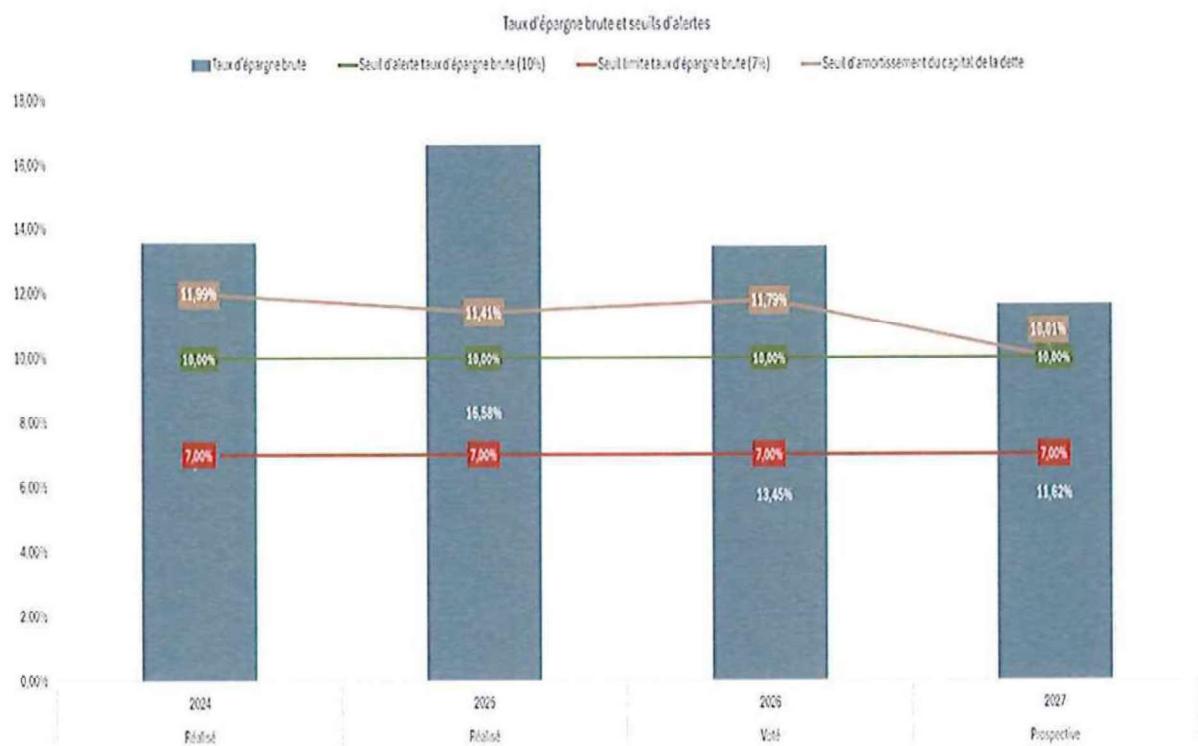
Seuils d'Alerte : Trois niveaux d'alerte sont définis pour évaluer la solidité financière :

Premier seuil : 10 % des RRF, constitue un avertissement initial.

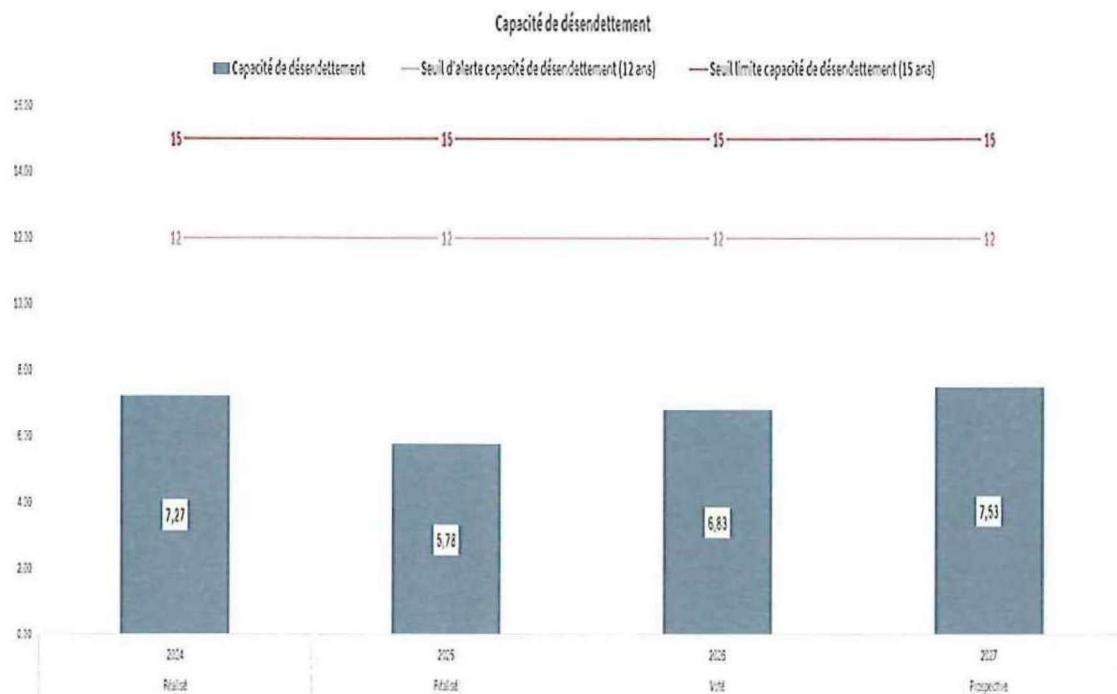
Deuxième seuil : 7 % des RRF, représente une limite critique. En dessous de ce seuil, il devient difficile d'investir ou d'envisager de nouveaux emprunts, limitant les marges de manœuvre financières.

Seuil personnalisé Ce seuil spécifique indique le niveau en dessous duquel le remboursement du capital de la dette devient impossible sans puiser dans les réserves.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-34-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025



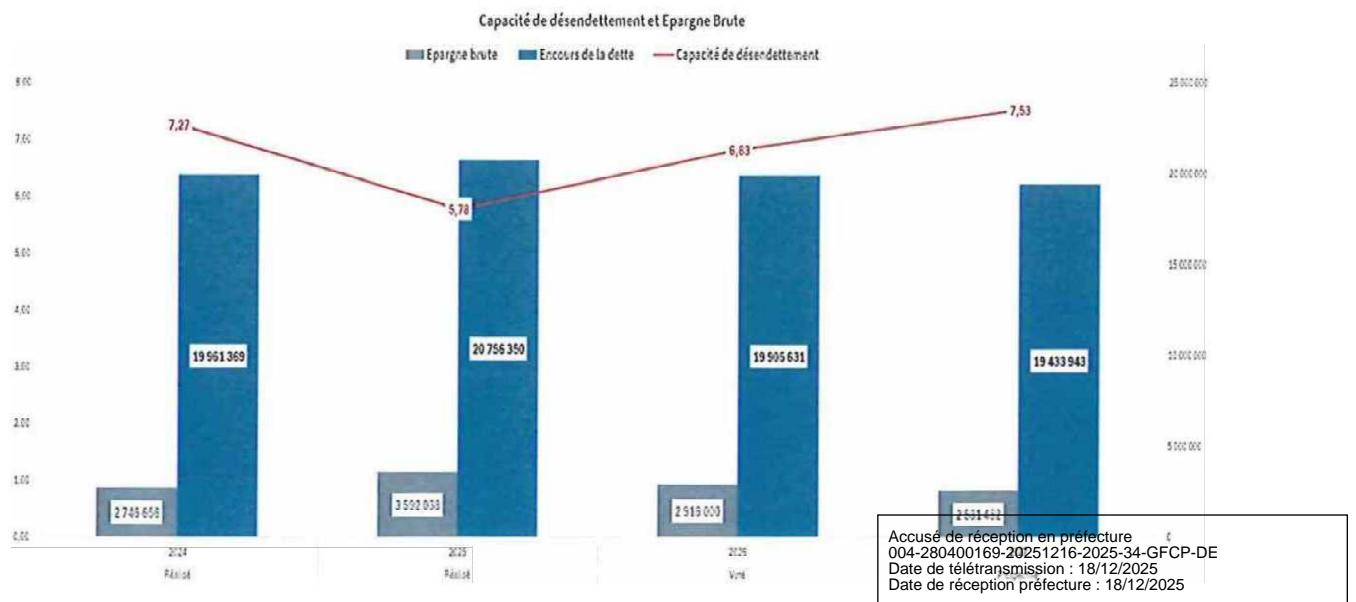
Un ratio inférieur à 12 ans rassure les banques sur la capacité de la collectivité à honorer ses engagements financiers. Un ratio supérieur à 12 ans peut conduire à un refus de prêt ou à des conditions moins favorables (taux d'intérêt plus élevé, garanties supplémentaires). La limite de 15 années correspond au niveau maximal recommandé par la CRC.



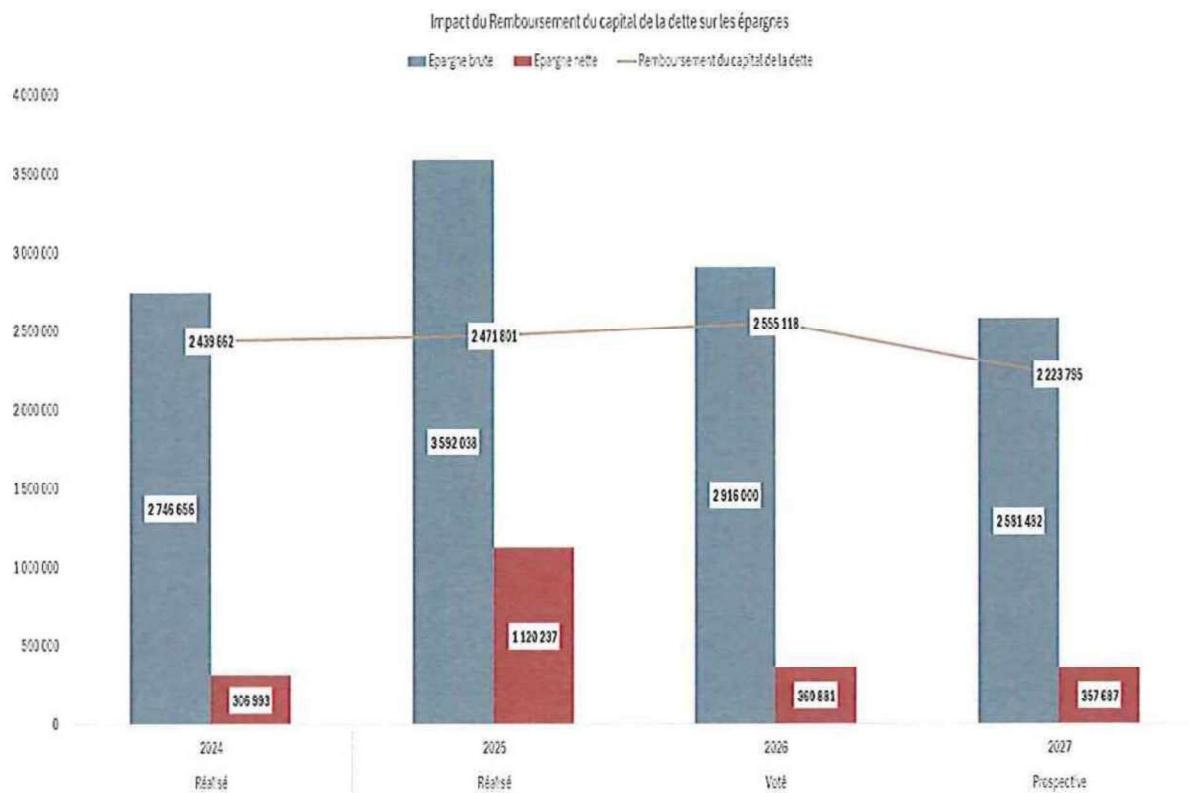
Ce graphique représente l'évolution de l'épargne brute, de l'encours de la dette et de la capacité de désendettement.

1. Composantes du graphique :

- **Épargne brute (barres grises)** : Montant d'épargne généré chaque année.
- **Encours de la dette (barres bleues foncées)** : Niveau total d'endettement.
- **Capacité de désendettement (courbe rouge)** : Nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si toute l'épargne brute était utilisée.



Le graphique intitulé "Impact du remboursement du capital de la dette sur les épargnes" présente l'évolution de trois éléments financiers entre 2021 et 2024 :



1. L'épargne brute (barres bleues),
2. L'épargne nette (barres rouges),
3. Le remboursement du capital de la dette (courbe marron).

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir débattre sur le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026.

Les membres du conseil d'administration ont débattu sur le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL